

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2009 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : F. DENIS, E. GUILLOU

Secrétaire de séance : B. RAUD

Convocation : 20 mars 2009



TAUX IMPÔTS 2009

Madame le Maire présente au Conseil municipal les chiffres des bases d'imposition des trois taxes communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition 2009 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation 15,98
- Foncier Bâti 14,67
- Foncier Non Bâti 44,25

La hausse des taux est uniforme et est limitée à 2,18 %.

Le produit des impôts locaux 2009 sera de 432 709 €

BUDGET PRIMITIF 2009

Commune

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2009.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 314 753,10 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	344 979 €
- 012 Charges de personnel	468 564 €
- 65 Autres charges de gestion	215 824 €
- 66 Charges financières	59 000 €
- 023 Virement à l'investissement	195 345 €

Recettes :

- 70 Produits des services	131 640 €
- 73 Impôts et taxes	492 710 €
- 74 Dotations et participations	626 955 €

.../...

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 005 434,30 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	106 381 €
- Travaux de bâtiments	137 400 €
dont clocher église 100 000 €	
- Acquisitions de matériels	70 037 €
- Voirie	276 800 €
- Extensions de réseau PVR	60 000 €
- Solde effacements de réseaux	50 000 €
- Extension Groupe scolaire	50 000 €
- Divers	40 000 €

En recettes, un emprunt de 200 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2009.

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Section d'exploitation : 208 992,98 € dont 127 690 € de dépenses d'ordre entre sections.

Section d'investissement : 449 151,03 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt (Prêt Relais TVA) pour 220 000 €.

Les travaux d'assainissement de la Touche Monnet sont budgétisés pour un montant de 120 000 €.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2009.

BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2009

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve le budget primitif 2009 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 590 000 € et en section d'investissement à 1 026 238,94 €.

AMÉNAGEMENT QUARTIER LE PATUREAU

Marchés de travaux :

Le Conseil municipal prend connaissance des propositions de la commission communale d'appel d'offres suite aux appels d'offres lancés pour la réalisation des travaux d'aménagement du quartier du Patureau.

Lot n° 1 : L'assemblée retient les options 1 et 7 et approuve le marché à passer avec la SNC Gadais-Colas à Vieilleville pour un montant de 334 373 € H.T.

Lot n° 2 : Le marché est attribué à l'entreprise Pajot Espaces Verts à Sainte Flaive des Loups 85 pour un montant de 53 311,64 € H.T.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer les marchés à intervenir.

.../...

COMMERCIALISATION

Madame le Maire fait le point sur la pré commercialisation du lotissement du Patureau. Actuellement 10 lots sur 24 sont pré réservés et des contacts sont pris en mairie régulièrement.

Maître Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu propose de commercialiser ces terrains en mettant en place un mandat de mise en vente. Cette négociation serait facturée forfaitairement 2000 €TTC à chaque acquéreur de terrain.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à la signature d'un mandat de mise en vente.

PROGRAMME CMH

Le Groupe CMH a fait part de son intention de modifier son programme initial qui comprenait 2 lots en accession à la propriété et 1 lot en locatifs. Compte tenu de la conjoncture, le programme serait de 2 lots locatifs (12/14 logements) et 1 lot en accession (4/5 logements). Le Conseil municipal donne son accord à cette évolution du programme CMH.

SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil municipal demande l'inscription au prochain contrat de territoire du programme d'aménagement des terrains pour le logement social destiné au Groupe CMH et sollicite du Conseil Général de Loire-Atlantique une subvention à ce titre.

PASS FONCIER

La commission « Quartier du Patureau » propose d'instaurer le Pass Foncier sur l'ensemble des lots du lotissement.

CMH pour ses logements en accession à la propriété peut être éligible au Pass Foncier.

La commune s'engage à verser une somme de 3 000 € ou 4 000 € lors de l'acquisition du terrain, sous réserve que l'acquéreur entre dans les critères généraux :

- Etre primo accédant
- Respecter les plafonds de ressources PSLA
- Logements affectés à la résidence principale
- Aide versée à des personnes physiques

Dans le cas du Quartier du Patureau, l'aide peut être instaurée pour 28 logements et est susceptible d'être remboursée en partie par l'Etat de manière à limiter le financement communal définitif à 2000,00 € par lot.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'instaurer le dispositif Pass Foncier sur le Quartier du Patureau et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les conventions à intervenir avec les futurs acquéreurs de terrains.

.../...

MISSION SPS

Après consultation de trois cabinets spécialisés, le Conseil municipal retient le cabinet ATAE à Basse Goulaine pour la mission SPS pendant les travaux d'aménagement du Quartier du Patureau. La rémunération est fixée à 1 520,00 € HT. Madame le Maire ou un Adjoint est chargé de signer la convention à intervenir.

ASSAINISSEMENT LA TOUCHE MONNET

Madame le Maire propose au Conseil municipal de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la Touche Monnet. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition présentée et décide du lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réseaux eaux usées et eaux pluviales de la Touche Monnet.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2010 il est nécessaire de prévoir l'ouverture d'une classe supplémentaire au Groupe Scolaire Gaston Chaissac. La commission enfance-jeunesse propose d'arrêter un programme d'extension des locaux permettant :

- le remplacement du modulaire actuel,
- la mise en place d'une BCD,
- l'ouverture de la nouvelle classe.

Pour répondre à ces objectifs, la construction de 3 classes et d'un atelier doit être envisagée. Sur le terrain actuellement disponible, une extension de 4 classes et 2 ateliers est possible. La surface à construire est estimée à 235 m² pour un coût d'objectif total de l'opération de 345 000 € HT., honoraires et mobilier compris.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme présenté,
- Décide de lancer une consultation d'architectes pour le choix d'un maître d'œuvre,
- Désigne Mesdames G. Vaillant, F. Esmangart de Bournonville, P. Angibaud et Messieurs F. Cortet et N. Deyrolle pour participer au groupe travail sur ce projet.

VOIRIE 2009

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer les consultations d'entreprises pour les travaux suivants :

- Curages de fossés
- Enduits d'usure
- Programme Aménagement de la Voirie

A l'unanimité l'assemblée approuve la proposition présentée.

TRAVAUX CLOCHER ÉGLISE

Sur proposition de Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, le Conseil municipal décide de lancer la consultation d'entreprises pour les travaux du clocher de l'église.

.../...

TRAVAUX DE BATIMENTS

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville présente les devis fournis par les entreprises pour la démolition du bâtiment communal Place Sainte Thérèse. L'assemblée retient l'entreprise Guilbaud TP pour un montant de travaux de 7 152,08 € TTC.

CONVENTIONS DE PASSAGE

La Société La Limouzinière Energies, porteuse du projet de parc éolien sollicite des conventions d'accès et passage de câble électrique enterré sur les chemins d'accès à ses futures éoliennes.

La Commune est concernée par trois chemins qui font partie du domaine privé communal et cadastrés ZE n° 14, ZE n° 43 et ZE n° 49.

La Société s'engage à réaliser les travaux nécessaires à son activité et laisse le libre passage sur ces chemins de remembrement.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve le projet de convention et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les actes à intervenir.

ÉLECTIONS PARLEMENT EUROPÉEN

Mise en place des bureaux de vote pour le scrutin du dimanche 7 juin 2009 de 8 h à 18 h.

CARTE SCOLAIRE COLLÈGE

Madame le Maire fait part des informations récentes concernant la modification de la carte scolaire pour le collège Condorcet et ce à la rentrée 2009.

Cet établissement étant en surcapacité, les élèves de La Limouzinière et Saint Colomban seraient dirigés vers le collège de Legé. Les élus s'interrogent sur les modalités (quels élèves, transports scolaires, collège privé, horaires, etc) mais Madame Marie-Josèphe Dupont indique qu'elle n'a pas d'information plus précise du Conseil Général. Une réunion avec les élus des communes concernées et le Conseil Général devrait se tenir dans les prochaines semaines, mais à ce jour la date n'est pas arrêtée.

REPAS DES AINÉS

Il aura lieu le samedi 7 novembre 2009 Salle Henri IV.

MOTION

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve la motion pour la reprise d'activité de la ligne ferroviaire Nantes/Paimboeuf.

Le train arrive à Paimboeuf le 3 juin 1876 pour le service voyageurs et le trafic fret.

En octobre 1999, le trafic fret est suspendu.

Suite à cet arrêt d'activités, la population et ses élus ont manifesté à plusieurs reprises leur attachement à ce service.

.../...

. En 2001, les maires des communes riveraines se prononcent pour le maintien des infrastructures. Ils sont accompagnés en 2002, par le Collectif des Cheminots CGT qui ouvre un dossier.

. En 2004, le Conseil Général de Loire-Atlantique se prononce à l'unanimité pour une réouverture.

. En 2006, le SCOT du Pays de Retz inscrit, dans des termes identiques à ceux du collectif, la revitalisation de cet embranchement.

Ces dernières années, un dossier solide et fondé est constitué prenant en compte différents arguments :

-Une politique responsable du présent et de l'avenir

Le respect de l'environnement, la lutte contre la pollution, la préservation de la santé, les économies d'énergies, un développement durable sont autant de raisons justifiant une modernisation de cette section de ligne.

-La démographie

La population de ce territoire est celle qui connaît le plus fort pourcentage d'augmentation de ces dernières années. Elle ne cesse d'augmenter.

-Les besoins de déplacements

Selon l'INSEE, les 3/4 des salariés de cette zone travaillent à l'extérieur de leur résidence domiciliaire. Les 2/3 se déplacent en véhicule individuel. De nombreux scolaires sont contraints à l'internat. Les personnes âgées en augmentation connaissent des difficultés pour des suivis médicaux pratiqués dans l'agglomération nantaise.

-La sécurité

Les aménagements de la RD 723 ne suffiront probablement pas à plus ou moins longues échéances à effacer totalement la dangerosité de cet axe. La solution passe par une diversification des moyens de transports fret et voyageurs. La section Saint Hilaire de Chaléons / Paimboeuf offre cette alternative.

-Le désenclavement et l'aménagement du territoire

L'incorporation des voies ferrées dans le franchissement de la Loire est de nature à assurer le désenclavement du Pays de Retz, à rendre possible une jonction avec la ligne Paris Le Croisic et ainsi permettre la desserte des stations de la Côte de Jade par des TGV comme c'est le cas des stations de la Côte d'Amour.

-Le développement économique et touristique

La future zone d'activités du Carnet ne peut se concevoir et être attractive sans un raccordement aux installations ferroviaires de la gare de Paimboeuf.

Tenant compte de ces diverses informations et arguments,

Le Conseil Municipal de La Limouzinière, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affirme avec force l'absolue nécessité d'une remise en

service de la ligne ferroviaire Paimboeuf/Saint Hilaire de Chaléons/Nantes, et demande instamment à tous les décideurs nationaux, régionaux et départementaux concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour la reprise rapide de ce service public.

.../...

ACQUISITION MATÉRIEL

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, après avis de la commission matériel, propose à l'assemblée l'acquisition d'un tracteur tondeuse de marque KUBOTA F 3680 près des établissements GIRARDEAU Espace Motoculture au prix de 26 699.99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition présentée et autorise le Maire ou un Adjoint à passer commande du matériel considéré.

PRÉAVIS DE GRÈVE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du dépôt d'un préavis de grève par le personnel communal affecté au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire.

Ce mouvement porte sur les conditions de travail et notamment les difficultés rencontrées avec les enfants (discipline, insolence, violence, etc) mais aussi le manque de soutien et de respect de certains parents.

Mesdames Dupont et Vaillant vont rencontrer mardi 31 mars l'ensemble des agents concernés pour essayer de trouver des solutions.

L'assemblée assure le personnel de son soutien et demande une application stricte des règlements vis à vis des enfants indisciplinés.

SOIRÉE 4 L TROPHY

Monsieur Samuel Delaunay indique que la soirée 4 L Trophy a été annulée, Harold Bucher n'ayant pas tenu ses engagements.

NOUVELLE ASSOCIATION

Monsieur Samuel Delaunay fait part de la création d'une nouvelle association « La Limouzinière d'hier et d'aujourd'hui » composée de 14 membres, elle s'intéresse à l'histoire de La Limouzinière.

**PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 20 AVRIL 2009 à 20 H 30**